



Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9

Annecy, le 9 août 2006

COMMUNIQUE

Future Prime à l'herbe : FDSEA et Jeunes Agriculteurs 74 mettent la pression

Une délégation syndicale FDSEA/Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie emmenée par André PERNOUD et Bernard MOGENET s'est déplacée vendredi 28 juillet dernier à Clermont-Ferrand.

A l'initiative de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs, une réunion d'information s'y tenait au sujet du contenu de la future prime à l'herbe avec la participation du Ministère de l'Agriculture. Des représentants syndicaux nationaux et départementaux des régions Auvergne, Bourgogne, Franche Comté, Languedoc Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes (plus de 300 participants au total) y ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à l'avenir de la PHAE.

En effet, suite à la négociation du budget du 2^{ème} pilier de PAC, l'Europe a abandonné le cofinancement de la PHAE et un dispositif est à reconstruire pour la période 2007-2013. Mais sous quelle forme ? Avec quels moyens ? Le cahier des charges de la PHAE va-t-il encore s'alourdir ? Va-t-on vers l'exclusion d'actuels bénéficiaires ?

Une prime à l'herbe franco-française

Il est acquis que la future MVH ne sera plus cofinancée par Bruxelles mais deviendra une mesure franco-française, à part entière et non pas fusionnée dans les ICHN, ce qui aurait engendré une fracture entre les zones (les zones défavorisées et piémont s'en verraient exclues puisqu'elles ont déjà atteint le plafond d'aide communautaire de 150 euros /ha pour les ICHN). Les deux représentants du Ministère ont confirmé que l'Etat consacrera 260 millions d'euros par an à cette mesure. Ils ont également indiqué que les contrats PHAE qui courent jusqu'en 2008 seront honorés et cofinancés.

Bien qu'étant une mesure nationale, cela n'affranchit pas la France de l'eurocompatibilité de la mesure qui doit s'articuler avec le Règlement de Développement Rural (RDR) et entrer dans les priorités communautaires : eau et biodiversité.

Les premiers éléments connus présentés par le Ministère

L'enjeu pour la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs est de préserver une prime à l'herbe la plus proche possible d'aujourd'hui pour les éleveurs haut-savoyards, avec possibilité de préciser certains points en liaison avec les usages locaux départementaux.

Par rapport à la PHAE, les représentants du ministère ont annoncé que certains aspects ne devraient pas changer. C'est le cas du chargement (1.4 UBG/ha maxi en principe), des règles générales de gestion et d'entretien (fertilisation, désherbage) ainsi que celles liées aux prairies permanentes (maintien pendant 5 ans de la couverture herbagère et des surfaces engagées et localisées, le labour est interdit). Pour les prairies temporaires, plusieurs options sont possibles en matière de retournement avec prise en compte d'une certaine surface à entretenir au nom de la biodiversité. Le cahier de pâturage ne devrait plus être obligatoire.

Revendications de la FDSEA et des JA Haute-Savoie

André PERNOUD et Bernard MOGENET ont réalisé des interventions très applaudies au nom des agriculteurs de la Haute-Savoie. Ils ont notamment demandé :

- D'aménager l'obligation de localisation des parcelles engagées qui, au vu du contexte foncier départemental et des constructions, incite les agriculteurs à ne pas demander la prime. Sur ce point, le Ministère s'est engagé à négocier une localisation à l'îlot et non plus à la parcelle auprès de Bruxelles.
- Que des souplesses de renouvellement de prairies soient prévues pour les cas exceptionnels (par ex : sécheresse, campagnols...). Le Ministère assure que des dérogations seront mises en place sur demande écrite de l'agriculteur et les contrôles plus pragmatiques.
- Que les contraintes du cahier des charges (ressemis, fertilisation) doivent répondre à des logiques agronomiques, car l'herbe ça se cultive. Il a été acté qu'une étude fine de l'INRA rende ses conclusions avant de préciser cette répartition.
- Que des assurances soient données par le Ministère sur le financement national à long terme du dispositif, rappelant d'une part que la Haute-Savoie attend toujours la promesse du précédent Ministre de l'agriculture d'abondement de 20 % des ICHN pour les 25 premiers hectares et que des élections auront lieu en 2007 pouvant amener un changement de majorité gouvernementale...

Une motion professionnelle soumise au Ministère

Un large débat a eu lieu l'après-midi entre les représentants FDSEA/JA des différentes régions herbagères pour dégager une motion commune qui sera adressée au Gouvernement. La plupart des points soulevés par les représentants de la Haute-Savoie ont été repris. L'objectif de la FDSEA et des JA Haute-Savoie était de construire un dispositif le plus proche possible de la PHAE actuelle, sans contraintes supplémentaires, pour éviter les exclusions et en maintenir les montants pour les éleveurs. Au regard des critères proposés, il semble que l'essentiel ait pour l'instant été préservé pour notre département.

Source : FDSEA, août 2006.